



DAIKIN AFFICHE DÉJÀ LES ÉTIQUETTES ÉNERGÉTIQUES LES PLUS ÉLEVÉES DU MARCHÉ

Plus que quelques mois avant l'entrée en vigueur officielle de la règlementation afférente à l'étiquetage énergétique ; à savoir la directive ErP aussi appelée « EcoDesign ».

Le groupe DAIKIN a, depuis plusieurs mois, largement anticipé ces exigences pour fournir des informations claires et détaillées sur l'ensemble du catalogue de solutions de pompes à chaleur, de chaudières,....

Un objectif prioritaire : plus de transparence pour le consommateur final

Le 26 septembre prochain, l'étiquetage énergétique deviendra obligatoire et devra répondre à des exigences strictes. Cette évolution est le fruit d'une directive adoptée en 2010 par l'Union Européenne qui impose aux fabricants de solutions énergétiques l'affichage d'un étiquetage précis et détaillé sur les performances de leurs produits.

Dans le cadre de sa mise en place, les fabricants ont dû modifier les méthodes de calcul des performances de leurs solutions afin de les rendre communes sur le marché du génie climatique.

Cette règlementation vise à simplifier le processus d'achat du consommateur final en lui proposant des éléments de comparaison concis et homogènes entre des offres produits similaires sur leur efficacité énergétique.

Elle a également pour but le retrait progressif des solutions ne répondant pas à des critères de performance minimum.

A titre d'exemple, les pompes à chaleur de classe énergétique A+ (pour des solutions à 55°C) ou A (pour les modèles à basse température à 35°C) minimum seront autorisées sur le marché.

Concernant les chaudières à condensation gaz et fioul, la classe B sera le minimum autorisé.

Les consommateurs disposeront également d'autres informations comme des indicateurs chiffrés de puissance sonore,...

DAIKIN donne le ton

Le groupe DAIKIN n'a pas attendu l'entrée en vigueur de la directive ErP EcoDesign. Le Groupe a déjà engagé depuis plusieurs mois la modification des données techniques de ses solutions de chauffage/rafraîchissement et de ballons d'eau chaude sanitaire pour ne proposer que des solutions de classe énergétique A minimum.

« L'étiquetage doit devenir une référence sur laquelle le consommateur final pourra s'appuyer pour apprécier les véritables avantages des solutions portant sur 3 critères : le coût du système, le respect de l'environnement et les économies d'énergie permises. Cette législation encourage fortement le client final à modifier sa perception et son comportement d'achat pour s'orienter de plus en plus vers des solutions éco-énergétiques, participant de fait à nous pousser, nous fabricants, à l'excellence », commente Peter Verkempynck, Directeur Général du Pôle Chauffage de DAIKIN Europe.

DAIKIN a profité de la dernière édition du salon ISH tenu à Francfort en mars dernier pour dévoiler ses nouvelles étiquettes énergétiques.

S'appuyant sur une offre de solutions de chauffage et de ballons d'eau chaude sanitaire novatrices et très efficientes, DAIKIN a été, très tôt, en mesure de répondre aux exigences de la directive ErP EcoDesign.

DAIKIN, par ses capacités d'innovation et son rôle de précurseur, ayant participé à la démocratisation de grandes technologies comme la détente directe et la technologie Inverter sur le marché mondial du génie climatique, est allé au-delà des exigences minimum requises par la directive.

L'association des technologies DAIKIN et ROTEX (société rachetée par le groupe en 2008) permet de proposer des combinaisons affichant des classes énergétiques plus élevées, en raccordant 1 pompe à chaleur hybride gaz à un système thermique solaire par exemple.

La large expertise du Groupe et ses nombreuses années d'expérience sur le marché du génie climatique permettent à DAIKIN de proposer aujourd'hui les étiquettes énergétiques les plus élevées du marché.

Afin d'accompagner et d'aider ses clients à mieux appréhender la législation relative à la directive ErP EcoDesign pour qu'ils puissent en tirer parti, DAIKIN a lancé plusieurs initiatives à leur intention dont un kit d'assistance apportant mine d'informations pédagogiques.